

UN PROFESSIONNEL DE LA SÉCURITÉ



Qualifications du formateur :

- Être un officier (cadre supérieur) ou sous-officier supérieur de la Police ou de la Gendarmerie libre de tout engagement vis-à-vis de l'État ;
- Avoir des connaissances en matière de gestion des conflits ;
- Avoir au moins 15 ans d'expérience en matière d'animation des sessions de formation et d'évaluation d'atteinte des objectifs y afférents ;
- Être capable d'initier des thématiques pertinentes en matière de sécurité publique et de pouvoir les développer lors d'une session de formation ;
- Être capable d'élaborer des canevas et des fiches techniques de formation ;
- Être capable de concevoir des modules de formation ;
- Être capable d'élaborer des rapports de formation.

Qualités personnelles :

- Être de bonne constitution physique et de moralité ;
- Avoir de la rigueur, du dynamisme et de fiabilité dans le travail ;
- Avoir la capacité à s'organiser dans son travail, de travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipe ;
- Avoir le contact facile et la capacité d'une grande écoute.

Infos complémentaires :

- Type de contrat : à définir
- Nombre d'heures par semaine : 35
- Date d'entrée : approximativement 08/2023